



REGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE VTT **Cross-country** 2012

Ref : 14.01.2012/DM/DAS

Fédération Française de Cyclisme
5, rue de Rome – 93561 Rosny-sous-Bois cedex
Tél : 01 49 35 69 00 – Fax : 01 48 94 09 97 – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Siret : 784.448.763.00028 – APE : 8551Z – Reconnu d'utilité publique (décret du 24 décembre 1919)

ROUTE

1. DEFINITION

PISTE

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la "COUPE DE FRANCE SUBARU DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY". Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Les épreuves de la Coupe de France SUBARU sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Cadets, Juniors ou de 3^e catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI).

2.2. L'épreuve de la Coupe de France SUBARU 1^e et 2^e catégorie regroupera les coureurs de la liste Elite DTN. Seuls les coureurs étrangers classés dans les 200 premiers de la Coupe du monde UCI en cours pourront prendre part à cette épreuve.

Les Hommes 2^e catégorie non inscrits sur la liste "Elites DTN 2012" auront le choix de participer à la course 1^e/2^e catégorie ou à la course Open.

Les dames de 2^e catégorie non inscrites sur la liste "Elites DTN 2012" et celles de 3^eme catégorie peuvent, au choix, participer à la course élites Dames ou à la course Open Dames.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

- Cadets et Cadettes	:	15 à 16 ans
- Juniors (H et D)	:	17 à 18 ans
- Espoirs (H et D)	:	19 à 22 ans
- Hommes	:	23 à 29 ans
- Dames	:	23 à 29 ans
- Masters 30/35	:	30 à 39 ans
- Masters 40/45	:	40 ans à 49 ans
- Masters 50	:	50 ans et plus

3.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3. Masters

Les coureurs Masters 1^e catégorie VTT courent avec les hommes dans la course Hommes 1^e/2^e catégorie.

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 2^e catégorie VTT peuvent choisir de courir dans la course Hommes 1^e/2^e catégorie ou dans la course masters.

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 3^e catégorie VTT peuvent choisir de courir dans la course Open ou dans la course masters.

4. CIRCUIT

4.1. Caractéristiques

Le parcours, devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Les courses élites Hommes et Dames, sur un format XC olympique (4 à 6km), seront soumises au règlement UCI et à l'application de la règle des 80%.

Les autres courses, sur un format XC (de 7 à 10km), seront soumises au règlement FFC, sans application de la règle des 80%.

L'épreuve dame (cadettes, Juniors Dames, Open Dames) organisée le même jour que les épreuves Elite sur le parcours XCO ne sera pas soumise a la règle des 80%.

4.2. Contrôles de passage

4.2.1. Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

4.2.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

4.2.3. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course (cf. article 7.3.2 UCI).

4.2.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

4.3. Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

	Catégorie	Temps minimum	Temps maximum
VTT	Cadets	0H45	1H00
BMX	Cadettes	0H45	1H00
CYCLO-CROSS	Juniors Hommes	1H00	1H15
CYCLISME EN SALLE	Juniors Dames/Open Dames	1H00	1H15
POLY-VELO	Scratch Dames	1H30	1h45
LOISIR	Scratch Hommes	1H30	1h45
FREESTYLE	Scratch Open	1H30	1h45
VELO COURSE	Scratch Masters Hommes	1H30	1h45

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet
- Sur place avec majoration de 12€

5.2. Engagements par Internet :

5.2.1. Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par CB en ligne.

5.2.2. Les inscriptions sur Internet seront closes le **vendredi 20h00 la semaine précédant le WE de course (J-8)**.

Remboursement de l'engagement uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. Démarche à effectuer 8 jours avant l'épreuve au maximum. Aucun remboursement si présentation hors délai.

5.3. Engagements sur place :

5.3.1. Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

5.3.2. Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 12€.

ROUTE

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

PISTE

Les numéros de course seront attribués comme suit :

Les coureurs de la course Elite, désignés nominativement sur la liste éditée par la FFC, auront un numéro de dossard attribué pour l'année.

CYCLO-CROSS

- 1^e catégorie hommes : de 1 à 99.
- 2^e catégorie hommes : de 101 à 199.

CYCLISME EN SALLE

- Espoirs hommes : de 401 à 599.

POLO-VELO

- Hommes Open : de 601 à 799.

LOISIR

- Espoirs Open : de 801 à 999.

- Dames : de 1001 à 1199.

- Espoirs dames : de 1201 à 1399.

FREESTYLE

- Juniors dames : de 1401 à 1599.

VELO COUCHE

- Cadettes : de 1601 à 1799.

- Open Dames : de 1801 à 1899.

- Juniors hommes : de 2001 à 2499.

- Cadets : de 3501 à 3999.

- Masters 30/35 : de 4001 à 4299.

- Masters 40/45 : de 5301 à 5599.

- Masters 50 : de 6601 à 6799.

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

7.2. Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsque son nom sera sur les listes de départ et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

8.1. Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France SUBARU de cross-country devront répondre aux normes UCI en vigueur.

8.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.3. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

8.4 Assistance technique

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

8.4.1. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

8.4.2. L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.

8.4.3. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

8.4.4. Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.

8.4.5. En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.

8.4.6. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

8.5. L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

8.6. Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

9. EQUIPEMENT

9.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

9.1.1 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

10. ZONE DE DEPART

10.1. L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.

10.2. Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.

10.3. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

ROUTE

11. ZONE D'ARRIVEE

PISTE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

BMX

12. MISE EN GRILLE

CYCLO-CROSS

12.1. Pour toutes les épreuves de la Coupe de France, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le règlement UCI et les articles 12.2. et 12.3. Cependant, le jury des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

LOISIR

Un quota DTN permettra de reclasser un coureur, ceci dans toutes les catégories.

FREESTYLE

12.2. Grille de départ pour la 1^{ère} manche :

VELO COUCHE

Catégorie Cadets : sur les premières lignes figureront les cadets dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.

Les cadets arrivant pour la 1^e année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs au TFJV seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Cadettes : même disposition que les Cadets.

Catégorie Juniors hommes : sur les premières lignes figureront les meilleurs juniors du classement général de l'année précédente, puis les juniors 1^{ères} années du classement général cadets de l'année précédente. Ils seront intégrés sur les lignes suivant la proportion 2/3 juniors 2^{ème} année - 1/3 juniors 1^{ère} année, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Juniors dames : même disposition que les Juniors hommes.

Catégorie Masters : sur les premières lignes, figureront les masters dans l'ordre du classement général scratch masters de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards. Les masters arrivant pour la 1^e année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Open : sur les premières lignes, figureront les coureurs dans l'ordre du classement de la Coupe de France SUBARU Scratch Open régional de l'année précédente, les coureurs 2^e catégorie 2010, les Espoir 1 ayant terminé entre la 6^{ème} et la 20^{ème} place de la Coupe de France SUBARU Junior de l'année précédente.

Catégorie Scratch hommes 1^e/2^e catégories, figureront sur les lignes et dans cet ordre :

- Suivant le ranking UCI en cours
- Les coureurs 1^e et 2^e catégorie (hommes et espoirs), en fonction de leur numéro à l'année (liste de notoriété DTN),

Catégorie Scratch dames : même disposition que pour le scratch Hommes.

12.3. Grille de départ pour les manches suivantes :

Catégorie Cadets : Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards. Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie Cadettes : même disposition que les Cadets.

Catégorie Juniors hommes : Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards. Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie Juniors dames : même disposition que les Juniors hommes

Catégorie Masters : Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Open : Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Scratch hommes 1^e et 2^e catégories, figureront sur les lignes dans cet ordre :

- **Suivant le ranking UCI en cours (quelque soit le dossard à l'année pour un coureur français)**
- Les coureurs classés au général de la Coupe de France en cours

Catégorie Scratch dames : même disposition que le scratch hommes.

12.4. Sur la grille de départ et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières.

Jusqu'au moment du départ les coureurs devront obligatoirement garder la ligne attribuée. Ils devront, en outre, rester parfaitement immobiles dans les trente dernières secondes précédant le départ.

13. PROGRAMME DE COURSE

Le programme de course pour l'ensemble des catégories, figurera sur le www.ffc.fr

ROUTE

14. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

PISTE

14.1. Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

BMX

14.2. Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

CYCLO-CROSS

14.3. Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté et classé à "x" tour(s) du premier.

CYCLISME EN SAALLE

POLO-VELO

14.4. Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

FREESTYLE

15. CLASSEMENT

VELO COURSE

15.1. Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

- Scratch hommes 1^e et 2^e catégories
- Espoirs hommes 1^e et 2^e catégories
- Scratch hommes de la course Open
- Espoirs hommes de la course Open
- Scratch dames
- Espoirs dames
- Juniors hommes
- Juniors dames
- Open dames
- Cadets
- Cadettes
- Scratch Masters
- Scratch Masters 40
- Masters 50

15.2. Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

15.3. Accession de la course Open à la course 1^e et 2^e catégories :

- 15 premiers du classement scratch hommes de la course Open de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente,
- Les podiums scratch hommes Open de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente.

ROUTE

16. COMPTAGE DES POINTS

PISTE

16.1. Barème d'attribution des points par manche :

1er : 300 pts, 2e : 290 pts, 3e : 281 pts, 4e : 273 pts, 5e : 266 pts, 6e : 260 pts, 7e : 255 pts, 8e : 251 pts, 9e : 248 pts, 10e : 246 pts, 11e : 244 pts, 12e : 242 pts, 13e : 240 pts, 14e : 238 pts, 15e : 236 pts, 16e : 234 pts, 17e : 232 pts, 18e : 230 pts, 19e : 228 pts, 20e : 226 pts, 21e : 224 pts, 22e : 222 pts, 23e : 220 pts, 24e : 218 pts, 25e : 216 pts, 26e : 214 pts, 27e : 212 pts, 28e : 210 pts, 29e : 208 pts, 30e : 206 pts, 31e : 204 pts, 32e : 202 pts, 33e : 200 pts, 34e : 198 pts, 35e : 196 pts, 36e : 194 pts, 37e : 192 pts, 38e : 190 pts, 39e : 188 pts, 40e : 186 pts, 41e : 184 pts, 42e : 182 pts, 43e : 180 pts, 44e : 178 pts, 45e : 176 pts, 46e : 174 pts, 47e : 172 pts, 48e : 170 pts, 49e : 168 pts, 50e : 166 pts, 51e : 164 pts, 52e : 162 pts, 53e : 160 pts, 54e : 158 pts, 55e : 156 pts, 56e : 154 pts, 57e : 152 pts, 58e : 150 pts, 59e : 148 pts, 60e : 146 pts, 61e : 144 pts, 62e : 142 pts, 63e : 140 pts, 64e : 138 pts, 65e : 136 pts, 66e : 135 pts, 67e : 134 pts, 68e : 133 pts, 69e : 132 pts, 70e : 131 pts, 71e : 130 pts, 72e : 129 pts, 73e : 128 pts, 74e : 127 pts, 75e : 126 pts, 76e : 125 pts, 77e : 124 pts, 78e : 123 pts, 79e : 122 pts, 80e : 121 pts, 81e : 120 pts, 82e : 119 pts, 83e : 118 pts, 84e : 117 pts, 85e : 116 pts, 86e : 115 pts, 87e : 114 pts, 88e : 113 pts, 89e : 112 pts, 90e : 111 pts, 91e : 110 pts, 92e : 109 pts, 93e : 108 pts, 94e : 107 pts, 95e : 106 pts, 96e : 105 pts, 97e : 104 pts, 98e : 103 pts, 99e : 102 pts, 100e : 101 pts, 101e : 100 pts, 102e : 99 pts, 103e : 98 pts, 104e : 97 pts, 105e : 96 pts, 106e : 95 pts, 107e : 94 pts, 108e : 93 pts, 109e : 92 pts, 110e : 91 pts, 111e : 90 pts, 112e : 89 pts, 113e : 88 pts, 114e : 87 pts, 115e : 86 pts, 116e : 85 pts, 117e : 84 pts, 118e : 83 pts, 119e : 82 pts, 120e : 81 pts, 121e : 80 pts, 122e : 79 pts, 123e : 78 pts, 124e : 77 pts, 125e : 76 pts, 126e : 75 pts, 127e : 74 pts, 128e : 73 pts, 129e : 72 pts, 130e : 71 pts, 131e : 70 pts, 132e : 69 pts, 133e : 68 pts, 134e : 67 pts, 135e : 66 pts, 136e : 65 pts, 137e : 64 pts, 138e : 63 pts, 139e : 62 pts, 140e : 61 pts, 141e : 60 pts, 142e : 59 pts, 143e : 58 pts, 144e : 57 pts, 145e : 56 pts, 146e : 55 pts, 147e : 54 pts, 148e : 53 pts, 149e : 52 pts, 150e : 51 pts, 151e : 50 pts, 152e : 49 pts, 153e : 48 pts, 154e : 47 pts, 155e : 46 pts, 156e : 45 pts, 157e : 44 pts, 158e : 43 pts, 159e : 42 pts, 160e : 41 pts, 161e : 40 pts, 162e : 39 pts, 163e : 38 pts, 164e : 37 pts, 165e : 36 pts, 166e : 35 pts, 167e : 34 pts, 168e : 33 pts, 169e : 32 pts, 170e : 31 pts, 171e : 30 pts, 172e : 29 pts, 173e : 28 pts, 174e : 27 pts, 175e : 26 pts, 176e : 25 pts, 177e : 24 pts, 178e : 23 pts, 179e : 22 pts, 180e : 21 pts, 181e : 20 pts, 182e : 19 pts, 183e : 18 pts, 184e : 17 pts, 185e : 16 pts, 186e : 15 pts, 187e : 14 pts, 188e : 13 pts, 189e : 12 pts, 190e : 11 pts, 191e : 10 pts, 192e : 9 pts, 193e : 8 pts, 194e : 7 pts, 195e : 6 pts, 196e : 5 pts, 197e : 4 pts, 198e : 3 pts, 199e : 2 pts, 200e : 1 pt.

16.2. Pour le classement général de la Coupe de France un bonus de 20 points sera ajouté aux points de la manche finale à tous les compétiteurs ayant pris le départ.

Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus

mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

17. TITRES ET RECOMPENSES

Quatorze titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe de France SUBARU VTT (sous réserve d'une participation d'au moins 10 coureurs sur l'ensemble des manches de la Coupe dans la catégorie de référence) :

- Vainqueur du scratch Hommes 1^e et 2^e catégories.
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Hommes 1^e et 2^e catégories.
- Vainqueur du scratch Hommes de la course Open
- Vainqueur de la catégorie Espoirs hommes de la course Open
- Vainqueur du scratch Dames.
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Dames.
- Vainqueur de la catégorie Juniors hommes.
- Vainqueur de la catégorie Juniors dames.
- Vainqueur de la catégorie Open dames.
- Vainqueur de la catégorie Scratch Masters (30 ans et plus).
- Vainqueur de la catégorie Scratch Masters 40 (40 ans et plus).
- Vainqueur de la catégorie Masters 50 (50 ans et plus).
- Vainqueur de la catégorie Cadets.
- Vainqueur de la catégorie Cadettes.

Chaque vainqueur recevra un trophée ou une coupe.

18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

18.1. Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France SUBARU ainsi qu'au classement général final, des prix seront attribués suivant les grilles en annexe 1.

18.2. Les cérémonies protocolaires se feront dans la mesure du possible juste après les courses. Les horaires seront affichés en salle d'inscription et sur www.ffc.fr.

18.3. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure.

18.4. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou

de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

18.5. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

BMX

19. PENALITES

CYCLO-CROSS

19.1. Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :

- au départ : refus du départ.
- à l'arrivée : pénalités en temps.

POLO-VELO

19.2. Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.

19.3. Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.

VELO COUCHE

19.4. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.

19.5. Non respect du parcours : mise hors course.

19.6. Non port du casque : refus du départ.

- jugulaire détachée durant la course : mise hors course.

19.7. Non respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.

19.8. Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

20. RECLAMATIONS

20.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

20.2. Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2

20.3. Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

ANNEXE 1

Dotations

CYCLO-CROSS

Coupe de France SUBARU VTT CROSS-COUNTRY 2012

CYCLISME EN SALLE

1. CLASSEMENT PAR MANCHE

POLO-VELO

Montant général des prix 5845 €

FREESTYLE

Scratch Hommes 3430 €

VELO COUCHE

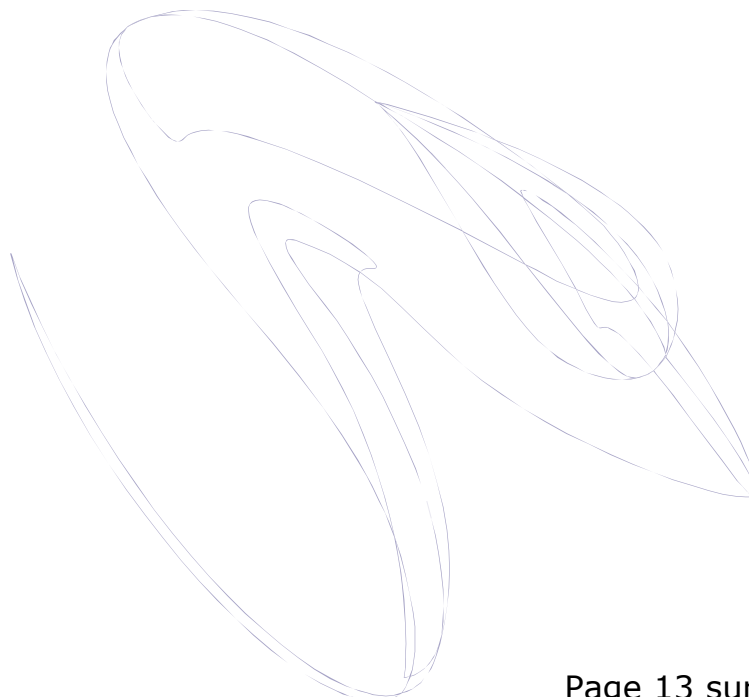
Place Prix en €

1er	900
2e	600
3e	400
4e	330
5e	265
6e	200
7e	165
8e	130
9e	100
10e	65
11e	55
12e	55
13e	55
14e	55
15e	55

Scratch Dames 2035€

Place Prix en €

1re	700
2e	400
3e	265
4e	200
5e	130
6 ^e	100
7e	80
8e	65
9e	55
10e	40



Espoirs Hommes 380€

Place Prix en €

1er 150
2e 100
3e 70
4e 40
5e 20

CYCLISME EN SALLE

2. CLASSEMENT FINAL

Montant général des prix 5610€

FREESTYLE

Scratch Hommes 3560 €

Place Prix en €

1er 1400
2e 900
3e 400
4e 300
5e 200
6e 100
7e 80
8e 70
9e 60
10e 50

Dames 2050€

Place Prix en €

1er 900
2e 500
3e 300
4e 200
5e 100
6e 50

